

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
28 JANVIER 2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni le 28 janvier 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (11) : Claude BLAIN, Cécile BORY, Isabelle CROCHET, Christophe DRUNAT, Jean-Noël GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Nathalie MESTRE, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE, Anne-Marie OSWALD et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (8) : Annick BIENBEAU (pouvoir donné à Christelle PETIT), Ghislaine de BENGUY-PUYVALLEE, Ghislain BERTHIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Jean-Noël DARGOUGE, Isabelle DEUSS, Solange LEJUS et Philomène MAILLET

Ordre du Jour :

- 1/ Approbation du dernier Compte rendu de séance Conseil du 20 novembre 2025
- 2/ Adhésion UNCCAS 2026
- 3/ Convention 2026 CPA au titre des Ateliers des Savoirs
- 4/ Débat d'orientation budgétaire 2026
- 5/ Budget : Acceptation des dons effectués au bénéfice du CIAS Terres du Haut Berry
- 6/ Convention de mise à disposition de la salle des Tanneurs-Henrichemont pour la distribution d'aide alimentaire
- 7/ Questions diverses

Information	Projet de délibération
-------------	------------------------

En introduction de la séance, Mme PETIT informe que les points 5 et 6 doivent être ajoutés à l'ordre du jour, et soumet donc à l'approbation des membres présents du Conseil d'Administration l'ajout des points suivants : « Acceptation des dons effectués au bénéfice du CIAS Terres du Haut Berry » et « Convention de mise à disposition de la salle des Tanneurs – Henrichemont pour la distribution d'aide alimentaire ».

Les membres du conseil approuvent l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Rapporteur	Numéro de délibération	Intitulé de la délibération	Vote de la délibération
Vice-Présidente	de-2026-01	Adhésion UNCCAS 2026	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	de-2026-02	Convention 2026 CA au titre des Ateliers des Savoirs	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	de-2026-03	Débat Orientation Budgétaire 2026	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	de-2026-04	Acceptation des dons effectués au bénéfice du CIAS Terres du Haut Berry	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	de-2026-05	Convention de mise à disposition de la salle des Tanneurs – Henrichemont pour la distribution	A l'unanimité 12 voix pour

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 novembre 2025.

2/ ADHESION 2026 UNCCAS

Considérant que l'UNCCAS a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS/CIAS aux niveaux départemental, régional, national et européen ;

Considérant que l'adhésion à l'UNCCAS permet d'accéder à de nombreuses ressources ;

Considérant qu'en 2026, pour le CIAS Terres du Haut Berry, le montant de l'adhésion est de 929,66 € ;

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- D'approuver l'adhésion du CIAS Terres du Haut Berry à l'UNCCAS pour l'année 2026
- D'imputer la dépense au budget du CIAS, article 6281

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

3/ CONVENTION 2026 « C'EST POSSIBLE AUTREMENT » POUR LES ATELIERS DES SAVOIRS

Considérant que l'association C'est Possible Autrement (CPA) propose une guidance pédagogique et la formation des formateurs bénévoles de l'Atelier Des Savoirs « Terres du Haut Berry » contre une participation financière en fonction du nombre d'heures de formation et de guidance réalisé.

Considérant que le projet de convention 2026 prévoit 15 heures de guidance pédagogique et de formation pour un montant de 90 €/h soit 1 350 €.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- D'approuver la convention de partenariat ci-jointe, passée entre le CIAS et l'association « C'est Possible Autrement » pour l'année 2026
- D'approuver la participation financière versée par le CIAS pour 15 heures de guidance pédagogique et de formation à hauteur de 90€/heure soit 1 350 €
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents
- D'imputer la dépense au budget 2026 du CIAS, article 6184

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

4/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

- **RAPPEL LÉGAL**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le rapport des orientations budgétaires doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

- **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :**

Point sur la conjoncture française à début janvier 2026

Selon les chefs d'entreprise qui participent à notre enquête (environ 8500 entreprises ou établissements interrogés entre le 22 décembre et le 7 janvier), l'activité économique poursuit sa progression en décembre, à un rythme légèrement inférieur à celui de novembre. La hausse est à nouveau soutenue dans l'industrie, portée par l'aéronautique et les secteurs liés à la défense, et plus modérée dans les services marchands, tandis que l'activité évolue peu dans le bâtiment.

En janvier, l'activité industrielle est attendue en ralentissement, lié à une pause de la production aéronautique, à une visibilité limitée sur les carnets de commandes et à un contexte d'incertitude élevée. À l'inverse, les entreprises de services marchands anticipent un renforcement de leur activité, sur un rythme plus proche de sa moyenne de la dernière décennie. Dans le bâtiment, l'activité est attendue globalement inchangée, avec toujours le second œuvre mieux orienté que le gros œuvre.

Notre indicateur mensuel d'incertitude se replie à nouveau dans les trois grands secteurs, mais reste à des niveaux élevés.

La situation de trésorerie est jugée à peu près équilibrée, mais cela masque des disparités sectorielles persistantes. Les difficultés d'approvisionnement dans l'industrie demeurent à un bas niveau, à l'exception de l'aéronautique et de secteurs dépendants de certains métaux critiques. Les prix de vente restent globalement stables dans l'industrie et orientés à la baisse dans le bâtiment, tandis que les hausses de prix dans les services demeurent modérées.

Les difficultés de recrutement se stabilisent, tout en subsistant dans certains métiers qualifiés et dans le bâtiment. Sur la base des résultats de l'enquête, complétés par d'autres indicateurs, nous estimons que le PIB a progressé au quatrième trimestre d'au moins 0,2%.

Source : Banque de France / Point sur la conjoncture française à début janvier 2026 / 13 janvier 2026

- **LE BUDGET CIAS THB RÉALISÉ EN 2025 (au 31/12/2025)**

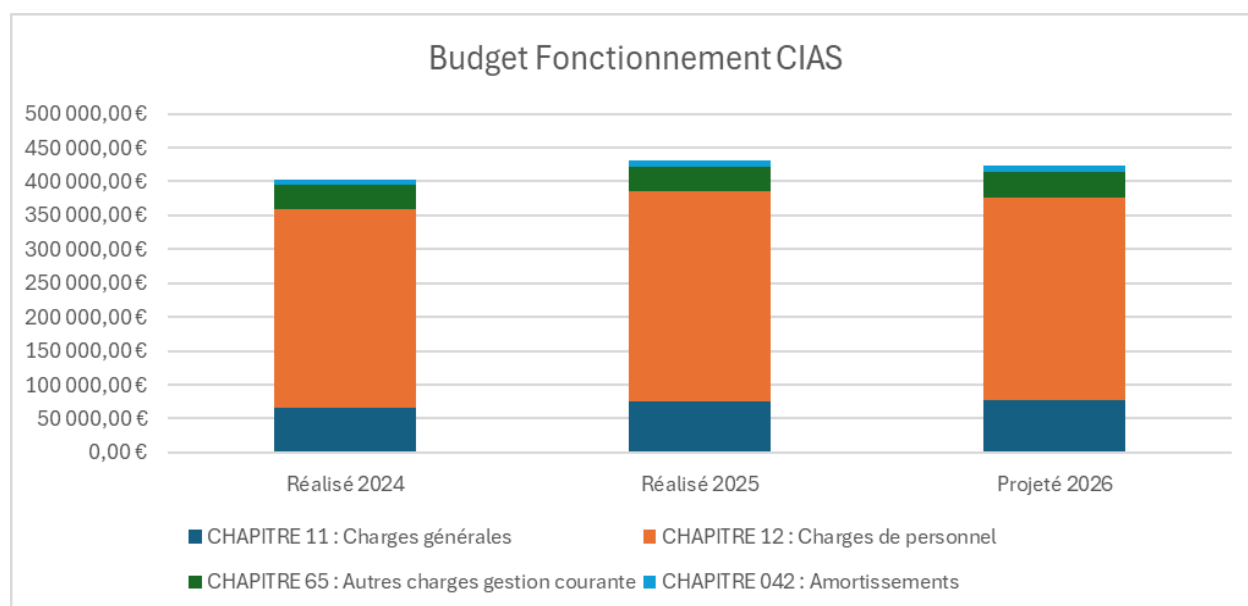
Le budget 2025 du CIAS a été mis en œuvre en conformité avec les axes qui avaient été définis et validés lors du Débat d'Orientations Budgétaires voté par le C.A du CIAS le 06/02/2025.

Pour rappel, ces grands axes étaient :

- Aide alimentaire : poursuite des modes et fréquences de distribution de l'Aide Alimentaire, en prenant compte des baisses de volume de livraison de la Banque Alimentaire 18, les achats récurrents pour compléter ces livraisons auprès de fournisseurs locaux, et la dénonciation de la convention de distribution pour les bénéficiaires d'Ivoy-le-Pré;
- France Services : poursuite des développements de nouveaux partenariats permanenciers, organisation d'événements dans le cadre des Portes Ouvertes Nationales France Services, et maintien des ateliers à destination des usagers
- ABS : poursuite des commissions thématiques, et déploiement des actions (livret Séniors, Semaine Bleue, ateliers participatifs Aide Alimentaire, ateliers usagers en France Services...)
- Ateliers des Savoirs : dispositif déployé sur St-Martin-d'Auxigny et Les Aix d'Angillon ; ce sont au total 10 apprenants accompagnés par 6 bénévoles
- Habitat : poursuite de l'OPAH (31 dossiers déposés) et adhésion au Pacte Territorial
- Mobilités : création d'une page Mobilités sur le site internet de la CCTHB
- Autres actions de proximité : CEJ mixte Les Aix d'Angillon et St-Martin-d'Auxigny suivi d'un VISA Code organisé par la Mission Locale et le GRETA ; partenariat du service aux manifestations de la CdC (Printemps des Entreprises, stand de collecte alimentaire sur la Crazy Berry, ...)

• LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Budget CIAS Fonctionnement	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Projeté 2026
CHAPITRE 11 : Charges générales	65 708,47 €	75 915,39 €	77 200 €
CHAPITRE 12 : Charges de personnel	294 427,70 €	309 997,84 €	300 000 €
CHAPITRE 65 : Autres charges gestion courante	35 239,94 €	36 522,22 €	37 200 €
CHAPITRE 042 : Amortissements	8 387,41 €	8 400,00 €	10 000 €
Total dépenses de fonctionnement	403 763,52 €	430 835,45 €	424 400 €



ANALYSE 2025 :

CHAPITRE 11 : la forte augmentation du chapitre (+ 10 206,92 € / +16 %) s'explique par :

- Les augmentations liées aux dépenses Eau et Energie (ligne 60611 et 60612) ;
- Les achats liés aux manifestations organisées par le service (Semaine Bleue, Job Dating, Forum Habitat) (ligne 6068) ;
- Le recours à la totalité du budget attribué pour les achats alimentaires complémentaires aux livraisons de la Banque Alimentaire (ligne 60623) tout en maintenant les crédits alloués aux achats Banque Alimentaire (ligne 6228) ;
- Les dépenses liées à l'édition du livret Séniors (ligne 6236 ; réalisé 2024 à 17,38 € pour un réalisé 2025 à 7 702,40 €)

CHAPITRE 12 : la hausse des dépenses de personnel (+15 570,14 €) s'explique par les différentes augmentations (NBI, régime indemnitaire, ...), et un réajustement des effectifs mis à disposition des autres services au réel du temps passé au sein du service. Un nouvel agent à temps partiel 70 % a également été muté au CIAS après un congé parental en renfort sur les France Service et permettant de compenser un temps partiel de droit. Suite à l'absence d'un agent en congés maladie, le poste a été aménagé sur les France Services et l'aide alimentaire.

CHAPITRE 65 : Ce chapitre a légèrement augmenté pour faire face à une créance éteinte (783,80 €).

• LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Le CIAS Terres du Haut Berry a procédé aux remplacements des ordinateurs des agents. Ils sont tous aujourd'hui équipés d'un ordinateur portable.

Budget CIAS	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Projeté 2026
Total dépenses investissement	4 349,00 €	1 680,00 €	10 000 €

• LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Budget CIAS recettes de fonctionnement	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Projeté 2026
74718 : France Services	125 000,00 €	145 000,00 €	155 000 €
7066 : Redevances et droit des services à caractère social (produits des ventes AA)	23 001,18 €	20 688,22 €	19 000 €
75 : Produits exceptionnels (dons)	17 100,00 €	17 200,00 €	17 500 €
70841 : -aux budgets annexes (mises à dispo)	49 494,59 €	51 563,73 €	19 000 €
7477 : Budget CdC (subvention d'équilibre)	220 000,00 €	160 000,00 €	210 400 €
Total recettes de fonctionnement	434 595,77 €	430 835,45 €	424 400 €

• RESSOURCES HUMAINES

En 2025, le CIAS Terres du Haut Berry a compté 9 agents, soit 7,79 Equivalent Temps Plein, répartis comme suit : 1 responsable de service CIAS ; 7 animatrices intervenant sur France Services, dont 3 à temps partiel ou partagé, auquel il convient d'ajouter un agent à temps complet entièrement mis à disposition de la CCTHB (service Support)

L'équipe du CIAS compte également un agent de plus depuis le 10 septembre 2025, et un agent qui a réduit son temps de travail.

Grade	Catégorie	Tps de travail (en /35)	Tps de travail (en ETP)
Agent social Julie	C	35/35	1
Agent social Salomé	C	35/35	1
Adjoint administratif (*****) Marina	C	35/35	1
Adjoint administratif Laurence	C	35/35	1
Adjoint administratif (***) Véronique	C	35/35	1
Adjoint administratif Pauline (temps partiel)	C	25/35	0,71
Adjoint administratif (*) Aurore (temps partagé Environnement – Technique)	C	24/35	0,69
Adjoint administratif principal 2 ^e classe (****) Laura (temps partiel)	C	25/35	0,69
Attaché Manuel	A	35/35	1

(*) mise à disposition 11/35e vers la CCTHB depuis le 01/09/2020

(***) mise à disposition 35/35e vers la CCTHB depuis le 01/01/2024

(****) arrivée sur le service le 10/09/2025

(*****) passage à 30/35 – 0,86 ETP depuis le 01/09/2025

Des agents de la CCTHB sont également intervenus sur le CIAS

Grade	Catégorie	Tps de travail (en /35)	Tps de travail (en ETP)
Adjoint administratif (**) Marie (temps partagé Support)	C	13.5/35	0,39

(**) mise à disposition 13.5/35e depuis la CCTHB depuis le 01/10/2021

- La durée effective du temps de travail était de 35h30 semaine en 2025.

- Il n'y a pas d'heures supplémentaires rémunérées ni d'avantages en nature.

- Masse salariale 2025 : 309 997,84 €

- Projection 2026 : 300 000,00 €

• LE BUDGET CIAS THB PROJETÉ POUR 2026

Le budget 2026 du CIAS THB, est ainsi élaboré. Il intègre la reconduction et la poursuite des actions mises en œuvre les années précédentes ainsi que le déploiement de projets nouveaux :

- **Aide alimentaire** : poursuite des modes de fonctionnement et fréquences de distribution en prenant en compte les baisses de livraison de la Banque Alimentaire, la dénonciation de la convention

de partenariat avec la commune d'Ivoy-le-Pré pour ses habitants bénéficiaires, et la nécessité d'adapter et remplacer certains matériels (frigos, gerbeurs, ...)

- **France Services** : les permanences des différents partenaires se poursuivront, et de nouveaux partenaires arriveront sur le territoire dans le cadre du Pacte Territorial Habitat ; et le déploiement des ateliers France Services à destination des usagers sera réorienté vers les thématiques plébiscitées par les usagers dans le questionnaire satisfaction, ainsi que les thématiques déployées par la Collectivité (transition écologique et énergétique, ...)

- o en dépenses : un réajustement de la masse salariale est prévu par rapport à 2025 (-36 200 €) avec la mutation d'un agent du service jusque-là mis à disposition auprès de la Communauté de Communes, et l'arrivée dans le service d'un agent à temps partiel France Services – Aide Alimentaire

- o en recettes : augmentation de la subvention forfaitaire de 5 000 € par site France Services (valorisation à 50 000 € par site).

- **ABS CIAS THB 2020 – 2026** : poursuite des actions voulues par les commissions, et transition vers un nouvel ABS 2026-2032

- **A.D.S (Ateliers Des Savoirs)** : recherche de bénévoles pour un déploiement du dispositif sur Henrichemont

- **Actions numériques de proximité** : poursuite du déploiement des actions avec le GRETA sur le territoire, et proposition de partenariat avec le Conseiller numérique départemental

- **Actions mobilités** : communication sur le déploiement des véhicules Rémi en autopartage sur les communes d'Azy, Ste-Solange et Vasselay

- **GESTION DE LA DETTE :**

Le CIAS n'a contracté aucun emprunt. Les perspectives envisagées dans les années futures ne laissent pas entrevoir une mobilisation d'emprunt pour financer des investissements. Pour information, ce type d'opération devra recourir à l'accord du conseil communautaire qui devra donner un avis conforme à la délibération adoptée prise par le Conseil d'administration du CIAS sur une éventuelle mobilisation.

M. DRUNAT précise la date d'arrivée des véhicules en autopartage REMI sur les communes de Ste-Solange et Vasselay, celles-ci arriveront courant février 2026. M. GUILLAUMIN précise qu'il ne dispose pas de date de déploiement pour la commune d'Azy.

Mme OSWALD demande si les raisons de la baisse des volumes de livraison de la Banque Alimentaire sont connues. Mme PETIT précise que la Banque Alimentaire voit elle-même les volumes de ses dons diminuer du fait des nouvelles réglementations, et notamment la loi EGALIM qui permet aux magasins de vendre leurs produits en date proche, diminuant de ce fait les volumes de ramasse. Mme PETIT envisage un partenariat et une mutualisation d'achats complémentaire (viande notamment) avec d'autres associations.

Le membres du conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur le budget du CIAS Terres du Haut Berry, à partir du rapport présenté**
- **d'adopter ces orientations**

5 / BUDGET : ACCEPTATION DES DONNÉES EFFECTUÉES AU BENEFICE DU CIAS TERRES DU HAUT BERRY

Vu l'[article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales](#)

Vu les Articles L123-8 et R.123-20 du CASF

Vu la délibération 2023-02 du 22 février 2023 prise par le Conseil d'Administration du CIAS Terres du Haut Berry

Considérant que toute association peut effectuer un don au CIAS des Terres du Haut Berry

Considérant les modifications d'imputation comptable,

Au regard de la réglementation, **le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :**

- **d'accepter tout don effectué au bénéfice du CIAS Terres du Haut Berry**
- **d'imputer la recette au Budget Principal du CIAS à l'article 756**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

6/ CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE DES TANNEURS A HENRICHEMONT POUR LA DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Considérant que le CIAS Terres du Haut Berry a pris la compétence pour l'aide alimentaire sur la commune d'Henrichemont par le CIAS Terres du Haut Berry, à compter du 01/01/2019.

Considérant que le CIAS poursuit la distribution alimentaire à Henrichemont, avec élargissement à certains habitants hors Communauté de Communes Terres du Haut Berry, que sont les communes de Méry-Es-Bois et La Chapelle d'Angillon.

Considérant que l'aide alimentaire se déroule, depuis le 1^{er} juin 2019, dans des locaux municipaux dits Salle des Tanneurs, aménagés à cet effet par la mairie d'Henrichemont.

Considérant que les engagements de chaque partie se doivent d'être fixés via une convention entre le CIAS et la mairie d'Henrichemont.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **d'approuver la convention de mise à disposition de locaux, salle des Tanneurs à Henrichemont pour la distribution de l'aide alimentaire dispensée par le CIAS à compter du 1^{er} janvier 2026**
- **d'autoriser une participation financière à hauteur de 300 € au titre des frais généraux du bâtiment**
- **d'affecter la dépense au budget du CIAS Terres du Haut Berry**
- **d'autoriser le Président à signer la convention.**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

7/ QUESTIONS DIVERSES

M. DECONINCK, responsable du CIAS, informe les membres du Conseil d'administration des bilans réalisés dans le cadre de la Collecte annuelle des Banques Alimentaires en novembre 2025. Sur les 3 supermarchés, et avec le concours des bénévoles et agents présents, il a été récolté environ 4,5 tonnes de denrées alimentaires, qui seront mis à disposition des distributions des Aix d'Angillon (via l'ADMR), de St-Martin-d'Auxigny et d'Henrichemont. Mme OSWALD regrette toujours l'obligation faite de déclarer ces volumes à la Banque Alimentaire, entraînant une facturation pour le CIAS et l'ADMR.

Mme PETIT informe des dons effectués au CIAS par les recycleries présentes sur le territoire :

- 1 000 € par la Recyclerie du Haut Berry (Henrichemont)
- 1 200 € par la Bouquine'Rit (St-Martin-d'Auxigny)
- 15 000 € par MSEF (Menetou-Salon).

Mme PETIT remercie les membres des associations présentes, et souligne la solidarité territoriale démontrée par ces dons

Mme PETIT rappelle le fait que la mandature de ce conseil d'administration arrive à échéance ; si la représentation des communes sera établie après les élections municipales, il conviendrait également de renouveler les représentants des associations d'œuvre sociale. Mme PETIT invite donc les associations à faire connaître leurs volontés d'être représentés au sein du futur conseil d'administration du CIAS.

M. DECONINCK informe les membres de l'agenda 2026 :

- le 4 février aux Aix d'Angillon se tiendra la commission plénière Action Sociale
- le 4 mars aux Aix d'Angillon se tiendra le conseil d'administration du CIAS, avec le vote du budget 2026
- un conseil d'administration du CIAS se tiendra courant mai pour la désignation de la nouvelle mandature.

M. BLAIN tient à porter un témoignage personnel. Il a eu recours aux animatrices France Services dans le cadre de démarches administratives. Il souligne la qualité d'accueil et les réponses apportées par les animatrices. Il souhaite donc les remercier, mais regrette la méconnaissance encore persistante de ce service pour certains habitants du territoire. Cet avis est partagé par l'ensemble des membres du conseil. Mme PETIT et M. DECONINCK s'engagent à faire passer le message de remerciements auprès des animatrices.

Tous les sujets ayant été épuisés, la séance est levée à 19h15.

La Vice-Présidente,
Christelle PETIT



Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN

